

Activité Sécurité Routière

Vacances Printemps 2017

7-10 ans et 11 - 13 ans

*N'hésitez pas à consulter le descriptif du séjour
avec le prestataire DJURINGA*



Tarifs

	<i>Zones Vacances Scolaires</i>	01/04 08/04 C	08/04 15/04 B/C	15/04 22/04 A/B	22/04 29/04 A
MOTO CROSS SENSATION	<i>Membres Internes</i>	TARIF UNIQUE DE 238 €			
	<i>Membres Externes</i>	475 €	475 €	475 €	475 €

Transport

Le transport peut être pris en charge par le centre de vacances, avec plusieurs lieux de départ et de retour. Ce montant est en supplément au montant du séjour (entre 65 et 185 euros) et vous sera communiqué sur demande auprès du CAES en envoyant un mail à koch-laurent@orange.fr

Conditions d'annulation

Le CAES se réserve le droit de conserver tout ou partie des arrhes en cas d'annulation sans motif grave. Les retenues appliquées sont déterminées par l'organisme prestataire du séjour et selon les conditions validées par le CAES.

Confirmation des inscriptions

Seuls les enfants d'agents adhérents seront subventionnés pour ces séjours. Vous recevrez après la clôture des inscriptions la confirmation ou non de votre réservation par le CAES ainsi que des documents complémentaires (trousseau, plan...). Toutes les informations nécessaires (heure d'arrivée et de départ, adresse sur place...) vous seront communiquées ultérieurement directement par l'organisme prestataire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Comment calculer le coût de votre séjour ?

Certains séjours offrent différentes possibilités de départ de villes de province ou de Paris. Il conviendra donc d'ajouter au coût du séjour, celui du transport de la ville de départ jusqu'au lieu du séjour. Le CAES peut éventuellement participer à la prise en charge du transport pour un accompagnant de l'enfant sous certaines conditions. N'hésitez pas à contacter le CAES pour plus de renseignements.

Les prix comprennent :

- l'hébergement en pension complète
- les activités prévues au programme
- le matériel nécessaire à la pratique de l'activité
- l'assurance « annulation »
- l'encadrement
- l'adhésion à l'organisme prestataire



CONDITIONS D'INSCRIPTION AVANT LE 24 FEVRIER 2017

Remplir précisément le bulletin d'inscription CAES et joindre :

- un chèque de 19 € pour l'adhésion 2017 (ou 22 € avec contribution facultative) à l'ordre du « CAES de l'ex-SNEPC » pour les non-adhérents
- 4 timbres (tarif en vigueur)
- **une photocopie du livret de famille (pages parents et pages enfants) pour justifier l'affiliation**
- une enveloppe format A5 timbrée et libellée à votre adresse
- une photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu 2015
- un chèque correspondant à 50 % du prix du séjour, qui sera retiré pour valider l'inscription, libellé à l'ordre du CAES de l'ex-SNEPC ;
- un chèque correspondant au solde du séjour, qui sera retiré avant le départ du séjour, libellé à l'ordre du CAES de l'ex-SNEPC.

**POSSIBILITE DE REGLER LE SOLDE DU SEJOUR
PAR CHEQUES VACANCES (50% maxi)
(À joindre lors de l'inscription) merci**



BULLETIN D'INSCRIPTION
VACANCES de PRINTEMPS 2017

(À envoyer à : Laurent KOCH - 59 rue Charles Lucot - 52100 SAINT-DIZIER)
AVANT LE 24 FEVRIER 2017
accompagné des documents demandés dans la rubrique « Conditions d'inscription »

INTITULE DU SEJOUR CHOISI : MOTO CROSS SENSATION

DATES DU SEJOUR :

IDENTITE DE L'AGENT :

Nom prénom :

Adresse :
.....

Tel : Adresse mail :

Adhérent CAES 2017 : OUI NON

IDENTITE DE L'ENFANT :

Nom prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Se rendra directement au centre : OUI NON
Si non, ville de départ :

Mon enfant a déjà participé à une colo : OUI NON

Je soussigné(e) inscrit mon enfant..... au séjour indiqué ci-dessus et je joins le règlement d'un montant total (séjour + transport en supplément) de € à l'ordre du CAES de l'ex-SNEPC. (1 chèque par enfant, merci).

Date et Signature



MODALITES D'ADHESION des MEMBRES INTERNES

Communiqué n° 1252

Peuvent adhérer :

- Le personnel contractuel technique, administratif, retraité de l'ex SNEPC régis par le décret n° 78-1305 du 29.12.1978,
- Le personnel fonctionnaire des cellules « éducation routière » en activité titulaire, stagiaire ou retraité.

Sont ayants – droit :

- Conjoints (mariage, pacs, concubinage, etc...) sous réserve de justificatif.
- Les enfants d'adhérents âgés de moins de 21 ans sous réserve de copie du livret de famille.

Pour les titulaires :

Tout parrainage d'un nouvel adhérent (dans la limite de trois par personne et par an) entraîne la réduction d'un montant de 19 € (par parrainage) à valoir sur la première activité CAES dans l'année civile en cours (hors aides et subventions) *

* Si le montant dû pour l'activité est inférieur à celui de la réduction, il ne sera procédé à aucun remboursement de la différence.

MONTANT DE LA COTISATION (familiale)

Avant le 1^{er} avril : 19 € + 3 € de contribution facultative (pour soutenir le CAES)
 Après le 1^{er} avril : 30 € + 3 € de contribution facultative (pour soutenir le CAES)

Chèque à l'ordre du CAES et à adresser au Ministère de l'Intérieur - CAES de l'ex-SNEPC - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

✂.....

BULLETIN D'ADHESION AU CAES

(pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Affectation :

Actif *

Retraité *

Adresse :
.....

Tél. :

Tél. portable :

e-mail personnel : Cotisation * : 19 € - 19 € + 3 € avant le 01/04/2017

e-mail professionnel : 30 € - 30 € + 3 € après le 01/04/2017

« Je renonce à mon droit à l'image et autorise le CAES à utiliser toute photo et vidéo pour diffusion sur le site du CAES

OUI

NON

Je suis parrainé OUI* - NON*

Nom du parrain ou de la marraine :

(* rayez les mentions inutiles)

Ayants – droit (conjoint, enfant (s) à charge)

Nom	Prénom	Date de naissance

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN BULLETIN DE SALAIRE ET LES JUSTIFICATIFS EVENTUELS POUR LES AYANTS-DROIT.

La carte sera envoyée par mail ou par courrier si l'enveloppe est jointe

LE BENEFICE DES PRESTATIONS NE SERA EFFECTIF QUE SI TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SONT JOINTS